



## Un huissier à t'il le droit de saisir une personne étant au RSA

Par **dom38920**, le **24/01/2011** à **15:04**

bonjour, je voudrai savoir si un huissier à le droit de saisir une personne comme moi étant au RSA ? J'ai deux enfants et je suis marié  
ma femme travaille mais ne fait qu'un quart de temps est touche 120 euro /mois à nous deux avec le RSA nous avons donc 680 euro pour 4 ,l'huissier me réclame 5000 euro que je n'est pas bien sur,est il veut effectuer un saisie du mobilier n'ayant aucun meuble neuf ni même écran plan il n'en retirera peut être même pas 1500 euro à tous cassé.  
dois je contesté cette décision ? Sachant que je n'arrive pas à avoir mon avocat au bout du fil est que l'huissier est passé vendredi 21/01/2011 combien ai-je de temps pour contestais cet décision ?  
A t-il le droit de saisir du matériel qui doit entré dans mon entreprise prochainement ,car je suis en création d'entreprise actuellement (PC,imprimante ,écran)